

Toute demande d'autorisation de vente de boissons ne parvenant pas dans les délais (3 semaines avant la manifestation) ne pourra pas être satisfaite.

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville**

59280 ARMENTIERES

Lieu de la manifestation :	
Nom de l'Association :	Nom du responsable :
Siège Social de l'Association :	N° de téléphone :
Date de la manifestation :	Horaire de la manifestation:
Manifestation organisée :	Signature du demandeur :

La demande doit parvenir à la Maison des Associations 3 semaines avant la manifestation